Réponse à la demande de compléments de la Direction R®gionale de lôAm®nagement et du Lo

n°AIOT 0100000114

Ferme £olienne de l Bernot

CommuneBedreniïoAtis (n 2)

Mai 2

Sommaire

Sommaire 2
Préambule 4
Volume 1 – Description de la demande 5
Remarque n°1 5
Remarque n°2 6
Remarque n°3 6
Remarque n°4 6
Volume 5 – Étude de dangers 7
Remarque n°5 7
Remarque n°6 9
Volume 4a – Résumé non technique de l'étude d'impact 21
Remarque n°7 21
Volume 4b – Étude d'impact 22
Remarque n°8 22
Remarque n°9 22
Remarque n°10 23
Remarque n°11 23
Remarque n°12 23
Remarque n°13 23
Remarque n°14 23
Remarque n°15 24
Remarque n°16 24
Remarque n°17 24
Remarque n°18 24
Remarque n°19 24
Volume 4 – Expertise acoustique 25
Remarque n°20 25
Volume 4 – Expertise écologique 26
Remarque n°21 26
Volume 4 – Expertise paysagère 28
Remarque n°22 28
Remarque n°23 28
Remarque n°24 28
Remarque n°25 29
Remarque n°26 29
Remarque n°27 29
Remarque n°28 30
Remarque n°29 30
Remarque n°30 31
Remarque n°31 31
Remarque n°32 31

Remarque n.Á.3.3 32
Remarque n.Á.3.4 32
Observations formulées par le Conseil de l'Département de l'Aisne 33
Remarque n.Á.1 33
Remarque n.Á.2 35
Remarque n.Á.3 38
Remarque n.Á.4 42
Table des matières 43
Liste des cartes 43
Liste des figures 43
Liste des tableaux 43
Annexes 44
Annexe 1: Réponse DAR sur la demande de complément (exper 44
Annexe 2: Demande de complément de l'Institut de l'Aisne 46
Annexe 3: Avis de la direction de l'Aisne voirie du département 54

Préambule

Le présent document reprend les remarques émises par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Hauts-de-France dans sa demande en ... du 2 septembre 2021. Les remarques sont reprises telles quelles, suivies de la réponse correspondante.

Remarque : Le dossier d'Autorisation Environnementale a également ... ce sens.

La réponse du porteur de projet s'appuie sur les expertises des bureaux ...

- Diversciterés et KJM Conseil pour les remarques r... biodiversité,
- ATER Environnement pour les remarques relatives a...
- AN AVEL ENERGY pour les remarques relatives aux p...,
- Delhom Acoustique pour les remarques relatives à l...

Il s'agit des bureaux d'études qui ont réalisé l'étude d'impact initiale du projet.

Remarque générale initiale

Il est à souligner que les modifications apportées au Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) de la Ferme Eolienne de la Vallée de Bern... l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Hauts-de-France (MRAe) rendu le 15 juin 202...

Cet avis met notamment en avant que l'éolienne E06 (garde au s... est trop faible (inférieure à 30 m) pour permettre ... prévu ... faune volante (avifaune et chiroptères).

Par ailleurs, la demande de compléments ... la présence des autres modèles envisagés dans le cadr...

Ainsi, afin de répondre aux remarques portées sur le projet ... début de sa procédure, les modèles d'éoliennes ont été : ENERCON E138, NORDEX ... et VESTAS V136. Toutefois, pour des raisons de garde ... VESTAS V136 n'a pas été retenu pour le ...

Relativement aux dernières remarques, les modèles ... souligné un cha... l'éolienne E06 afin d'augmenter la garde au sol (uniquement ... Ainsi, pour l'éolienne E06, qui avait initialement une hauteur de mât de 165 m, ... 180 m. Toutefois, afin de respecter ... une profondeur de 2,7 m, ce qui correspond à une haut...

Les principales caractéristiques techniques des éoliennes ... :

FE Vallée de Bernot	Enercon E138-4,2MW EP3 E2		Nordex N131-3,6 MW	
	E01 à E05	E06	E01 à E05	E06
Puissance nominale [MW]	4,2		3,6	
Hauteur totale [m]	180	177	180	172
Hauteur moyeu [m]	111	108	114	106
Diamètre rotor [m]	138		131	
Longueur pale [m]	67,8	67,8	64,4	64,4
Distance sol - pale [m]	41,7	39	47,5	39,5
Multiplicateur	Non		Oui	
Puissance acoustique max. [dB(A)]	106,0 avec serrations		103,9 avec serrations	

Tableau 1 : Principales caractéristiques techniques d...

Remarque n°1

En page 12, préciser le lien entre STEAG New Energies GmbH France.

<u>Réponse du porteur de projet</u> : Ce point a été modifié dans les volets du Do
d'Autorisation Environnementale. La société STEAG New Energies Beteil
une filiale à 100 % de STEAG New Energies GmbH
participations et actifs de production détenus et exp

La société STEAG New Energies France est une filiale à 100 % de STEAG New Energies Beteiligungsgesellschaft mbH.

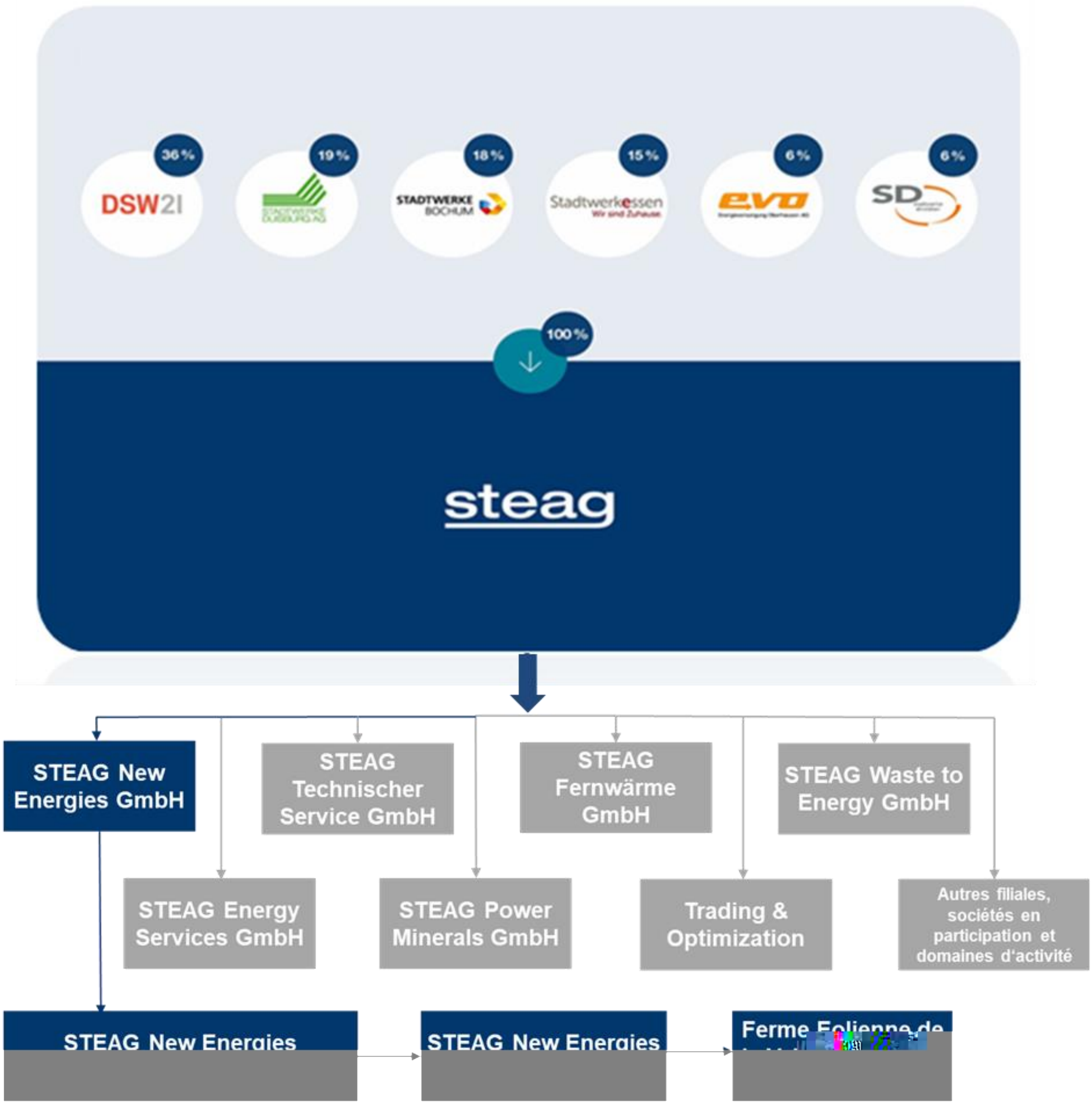

Figure 1 : Structure simplifiée du Groupe STEAG (source : STEAG New Energies, 20

Remarque n°2

En page 28, dans l'évocation du parc Ferme des Onze Muids alors que … n'apparaît pas … (désignation des éoliennes) sur la photo … page 29 … du contexte éolien (page 43 … d'impact), ce parc … volume III. Il … précédemment mentionné dans le commentaire page 28.

Réponse du porteur de projet : La Ferme éolienne des Onze Muids et le parc … sont effectivement un seul et même parc. Ce point a … pas porter à confusion … volume III …

A titre d'information, la société … porteuse de ce parc a été … des autorisations requises … Ferme éolienne des Onze Muids …

Remarque n°3

En page 41 (et pages … 269), il est indiqué que le modèle d'éolienne n'est pas … défini et que la machine Enercon E138 est la plus maximisante … envisagés (gabarit de construction ?). Selon nos connaissances, le choix de … pas maximisant en nuisances sonores (du fait de la … multiplication).

Réponse du porteur de projet : Trois modèles d'éoliennes ont été envisagés dans la Ferme éolienne de la Vallée de Bernot :

- L'éolienne ENERCON E138 de 4,2 MW de puissance unitaire …
- L'éolienne NORDEX N131 de 3,6 MW de puissance unitaire …
- L'éolienne VESTAS V136 de 4,2 MW de puissance unitaire …

Toutefois, l'éolienne VESTAS a été écartée du projet car sa garde … faible, ce qui impacte … les espèces volantes (avifaune …

Remarque : les données acoustiques dans le cas de l'éolienne … sont toutefois présentées dans l'étude acoustique.

Afin de répondre au plus précis à la demande, les données … NORDEX N131 ont été ajoutées au dossier.

Il est à noter que … NORDEX … une puissance acoustique maximale … ENERCON (103,9 dB(A) … serrations dans les deux cas).

Remarque n°4

En page 47 et annexe 10 … parcelle YM 16 (…

Réponse du porteur de projet : … parcelle YM 16 … dans le volume 1 (Description de la demande).

Remarque n°5

En page 23, il apparaît que les éoliennes se situent dans des zones de sensibilité très élevée aux inondations par remontée de nappe. Quelles sont les mesures ... effet ?

Réponse du porteur : L'étude de dangers a été complétée (p. 23) comme ...

Dans un premier temps, il convient de rappeler que, concernant le risque d'inondations, le Ministère de la Transition Écologique et du Développement Durable et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ... être menacés par inondation par remontée de nappes, selon les données du site Géorisques, 2018 ... l'étude de dangers a une ... allant de faible à très élevée vis-à-vis du phénomène d'inondation par remontée de ...

Carte 1 : Sensibilité des éoliennes au phénomène d'inondation par remontée de nappe

D'après cette étude, les éoliennes E02 à E06 sont situées ... sensibilité ... aux inondations par remontée de nappes.

Toutefois, une nouvelle classification des sensibilités aux … via le croisement des données de la BSS, de la BD ADES, de … de modèles hydrodynamiques, les altitudes … des cotes altimétriques. Le résultat … cartographie au 1/100.000ème du territoire national.

Cette échelle ne permet de délimiter des zones où … observées des débordements par remontée de nappe. Au regard des … aux côtes altim… proposer une représentation en trois classes qui sont :

- « **Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe** » : Lorsque la côte du niveau maximal de la nappe est supérieure à la côte altimétrique ;
- « **Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave** » : Lorsque la différence entre la côte du niveau maximal de la nappe et la côte altimétrique est comprise entre 0 et 5 m ;
- « **Pas de débordement de nappe ni d'inondation de c…** » : Lorsque la différence entre la côte du niveau maximal de la nappe et la côte altimétrique est supérieure à 5 m.

D'après la carte, les éoliennes E01, E05 et E06 … sensibles aux débordements de nappe ou aux inondations de caves, tandis que les … se situent dans des zones potentiellement sujettes aux inondations …

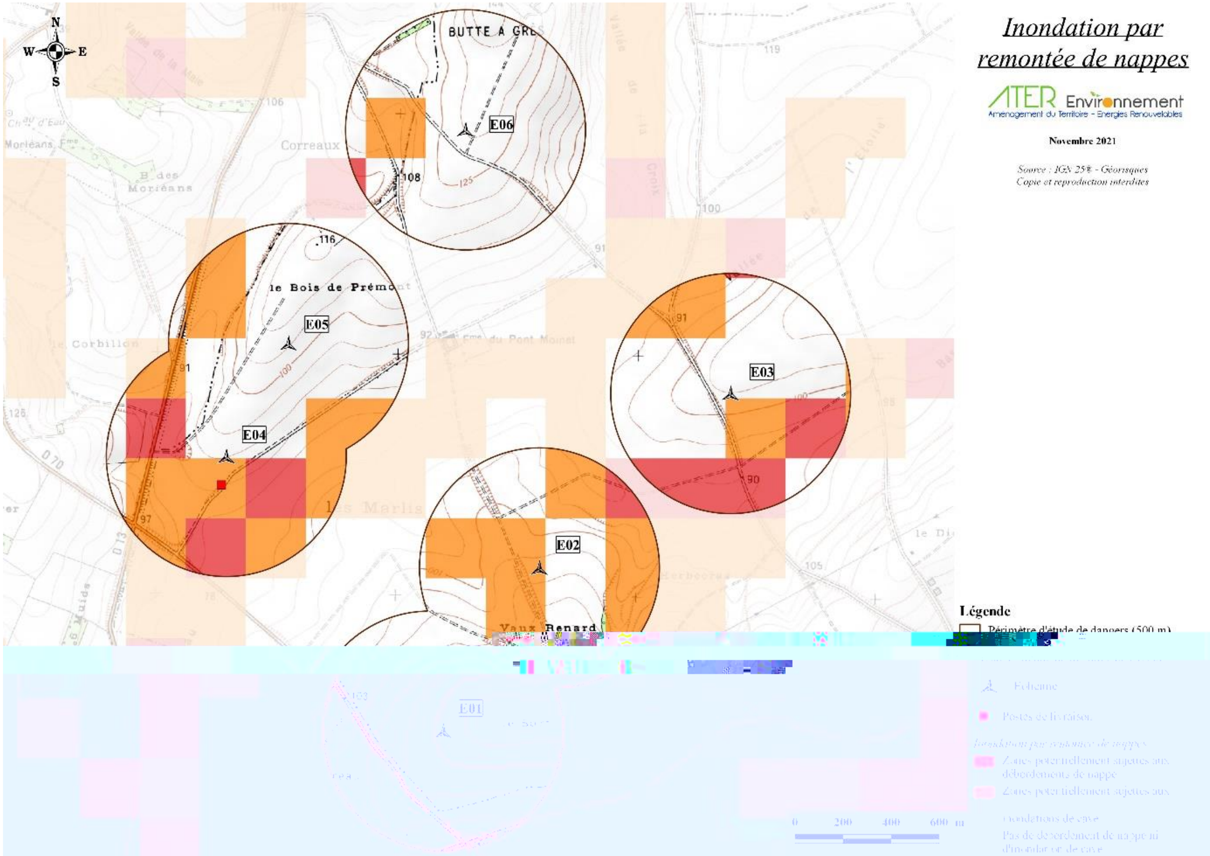

Carte 2 : Sensibilité du périmètre d'étude de dangers au phénomène de remontée de nappe

D'après les données ADES, … une nappe phréatique … de la nappe de la Craie … (FRHG206). La station … piézométriques la plus proche … à environ 1… de l'éolienne E01. La côte moyenne du toit de la nappe … est de 65,29 m sous la côte naturelle du terrain, so… minimale enregistrée est à 51,13 m sous la côte naturelle …

Par ailleurs, l'altitude au sol des éoliennes … (éolienne E04) et 113,… (éolienne E06). Il y a … d'écart … de la nappe … l'altitude … donc légèrement plus … indiqués par la nouvelle classification … Cette différence … la carte à (1/100.000ème), moins précise que les don…

De plus, l'implantation du parc ®olien entra´nera une imper
(environ 0,2 ha), ainsi aucune modification du r®seau
nappes.

Des ®tudes hydrog®ologiques et g®otechniques seront r
d®terminer entre autres les contraintes sp®cifiques
calcul ¨ prendre en compte pour les ®l®ments structurants des
r®alisation des fondations sur le plan g®otechnique. Ces missions seront soumises
contr¹le charg® du contr¹le technique pour validation

Si un risque particulier li® ¨ la pr®sence de la napp
seraient adapt®es au risque encouru, et notamment pour d®finir le type
et avec une structure renforc®e par rapport aux fondations

Remarque nÁ6

En pages 44 et 45, l'arr°t® minist®riel du 26/08/2011 modifi® par l'arr°t® du 22/06/2020 ... les prescriptions mises ¨ jour, en particulier pour les articles 12, 15, 17 ... Il convient de mettre ¨ jour les textes applicables du texte

<u>R®ponse du porteur</u>: Le tableau de conformit® a ®t® mis ¨ jour dans l'®tude de dangers et est pr®sent® ci-apr¨s.

<u>Remarque</u>: Le tableau a ®t® adapt® pour r®pondre ¨ l'arr°t® du 22/06/2020 entr® en vigueur le 1er juillet 2020 (sauf ... celle en vigueur ¨ partir du 1er janvier 2021 ... contraire)

La premi¨re colonne Num®ro Art. 26/08/2011 pr®sente la num®rotation de l'arr°t® du 26/08/2011, la deuxi¨me colonne Num®ro Art. 10/12/2021 ... le num®ro de l'arr°t® du 10 d®cembre 2021 modifiant l'arr°t® du 26/08/2011 ...

L®gende : Art. = Article ; C = Conformit®

Num®r Art. 26/08/	Num®r Art. 10/12/21	Disposi	Donn®es const	Autres don	Con.
3	6	Distance minimale d'une installation nucl®aire d'une IC	-	Site industriel proche : SCEA Brancourt ¨ nord-ouest de	OUI
4	7	Distance d'®loignement des radars (radar de bande de fr®quence C : 20 km ; radar de bande de fr®quence ... 30 km ; radar de bande de fr®quence ... km) Aucune g... fonctionnement des ®quipements militaires	-	Le radar m®t®o de Taisni¨res-en-Thi®rache (radar bande C) localis® ¨ 30 km.	OUI
5	/	Etude stroboscopique dans le cas de bureaux ¨ moins de 250	-	Non concern®	OUI

Num®r Art. 26/08/…	Num®r Art. 10/12… 21	Disposi…	Donn®es const…	Autres don…	Con…
6	/	Limitati… champ magn®ti… (100 mic… ¨ 50 Hz	Certificat Lô®valuation de… ®t® effectu®e ¨ la norme IEC 61400-22 2010 "Eolienne - Partie 22 : Test de conformit® et certifi… Lô®valuation de… ®t® effectu®e ¨ la BEK n°73 2013 "D®cret ex®cu… syst¯me de ce… technique pour…" Ce certificat… conformit® av… IEC 61400-1 ed.3 … et IEC 61400-22 … au design et…	Les distan… dô®loignement… rapport aux… permettent d'affirmer… que le ch… magn®tique aura… aucun impact… sur les per… paragraphe… pr®sent doc…	OUI
7	/	Voie carross… pour per… lôinterve… des ser… dôincendi… secour… Acc¯s b… entrete… abords… lôinstall… maintenu… bon ®ta… propret…	-	Les chemins… prennent pl… parcelles c… pour lesqu… soci®t® Ferme £olienne de… Bernot SAS… des convent… servitude de… dôutilisat… Lôentretien… charge de l… mais finan… lôexploitant… ®olien. Le stationn… v®hicules techniciens… sur une zo… stationnement… lôacc¯s sera… permanence… pour les s…	OUI

Num®r Art. 26/08/	Num®r Art. 10/12 21	Disposi	Donn®es const	Autres don	Con .
8	8	L'a®rog® r est co garanti maintien int®gr techniqu cours d dur®e de respect norme NF 61 400 ou 61 400, da leur ver vigueur date de du dossi demande d'autori environn le pr®v l'article 8 du code l'enviro ou toute ®quivale vigueur l'Unio europ®e Rapport de contr¹le organis comp®te attestan mise ¨ l de mistal avant la servic industr	Certificat L'®valuation de ®t® effectu®e ¨ la norme IEC 61400-22 2010 "Eoliennes Partie 22 de conformit®" L'®valuation de ®t® effectu®e ¨ la norme 2013 BE "D®cret ex®c syst¯me de ce technique pour Ce certificat conformit® av IEC 61400-1 ed. 3 i et IEC 61400-22 at au design et		OUI
9	9	Mise ¨ l de mistal Conformi norme l 61400-24 da sa versi vigueur date du du dossi demande d'autoris environnement le. Rapport contr¹le organis comp®te attestan mise ¨ l de mistal avant la servic industr			OUI

Num®r Art. 26/08/	Num®r Art. 10/1221	Disposi	Donn®es const	Autres don	Con.
10	10	Conformi directiv mai 200 Conformi normes 15100 (2 NFC-1030 (2001) e 13200 (2 Rapport contr¹le organis comp®te attestar mise ¨ l deôinstal avant la servic industr	Certificat Lô®valuation de ®t® effectu®e ¨ la norme IEC 61400-22 2010 "Eolienne Parnets 22 de conformit®ò Lô®valuation de ®t® effectu®e ¨ la norme 2013E D®cret ex®cu syst¯me de ce technique pour Ce certificat conformit® av IEC 61400-3 ir 1et IEC 61400-24 relat au design et		OUI
11	/	Balisag appropr	Certificat Lô®valuation de ®t® effectu®e ¨ la norme IEC 61400-24 2010 "Eolienne Parnets 22 de conformit®ò Lô®valuation de ®t® effectu®e ¨ la norme 2013E D®cret ex®cu syst¯me de ce technique pour Ce certificat conformit® av IEC 61400-3 ir 1et IEC 61400-24 relat au design et	Balisage co articles-6 L L63-12 du cod transport-1 e R24-4 du cod laviation ci La Ferme £ol Vall®e de respectera c	OUI

Num®r Art. 26/08/	Num®r Art. 10/12 21	Disposi	Donn®es const	Autres don	Con .
12	11	Suivi environn l sâuvri fla et les chiropt -D®bute les 12 m suivent en serv -Renouve dans l 12mois er dô mpact signific en ®vide -Renouve tous lesans a minir -Conform protoco suivi environn l reconn minist¯r install class®e -Les don brutes s vers®es t®l®serv applicat lôarr°t® mai 201	-	Un suivi ser notammôaprt ¯s pr®conisat lô®tude ®col r®alis®e da deô®tudôempac environnem	OUI
13	/	Acc¯s lôint®rie a®rog®n® et des p livraiso ¨ clef	-	Acc¯s¨ lôint®rie ®oliennes et de livraison et interdit ne faisant p personnôexploi La porte des est sans ve depuis lôint®rieu pas y reste Les portes ®oliennes®quisp de contact envoyant ®ga alarme sur de supervis dôouvertur	OUI
14	10 (ar 22/06 20)	Affichôuag num®ro chaque a®rog®n® sur le Affichag consigne s®curit dôinterdi p®n®trer lôa®rog®n® , de la garde d risque dô®lectro et de ri chute de	-	Pr®sence et clair des c s®curit® aux lôentr®e des dôexploitati niveau des p Affiçhasge l ®olien, du secours et coordonn®e moyens de s casôacdcident dôincident	OUI

Num®r Art. 26/08/	Num®r Art. 10/1221	Disposi	Donn®es const	Autres don	Con.
15	11 (ar 22/06 20)	Formati personne les ris d'acciden moyens p ®viter, proc®du d'urgence mise en d'exerci d'entra´n Les acci /inciden conditio exercic d'entra´n sont con dans u regiSter registre ®galeme l'analyse retour d'exp®rie ainsi q mesures correct	R®alisations prouvant le fonctionneme installati Les dispositi l'arr°t sont t p®riodicit® exc®1dean.	R®alisation des op®rati maintenance (dont la p® n'exc¯de pas L'exploitant ge remettre un test lors de validant ces L'exploitant ge remettre au annuellement de contr¹le fonctionne conform®men proc®dures d des a®rog®n	OUI
16	/	Interdi d'entrepo des mat® combusti inflamma l'int®rie ®olienn	-	Les mainter comprennent finale de n l'®olienne a maintenir p installation aucun d®ch Le manuel d indiquer l'di d'entreposag mat®riaux d	OUI

Num®r Art. 26/08/	Num®r Art. 10/12 21	Disposi	Donn®es const	Autres don	Con.
17	12	. Essaõs avac mise en et cont p®riodi (arr°t, dõurgence arr°t su (ou simu -Suivant p®riodic ne peut un an, lõexploit r®alise pour v® lõ®tat fon des ®quipeme mis ¨ lõarr° de miõaer dõurgence mis ¨ lõarr° depuis r®gime survites applicat pr®conis du const de lõa®rog®n® . Les r® des test consign® le regis maintena (Cf. Art	-	Les techniciens de maintenance des formatio concernant l effectuer. ®galement s lõobtention d habilitation p®riodique -Travail en -Habilitatio BT/HT -Sauveteur s du travai -Certifiõapt aptitu la m®decine Les habilit lõensemble techniciens disposition STEAG New En GmbH et Ferme £olienne de Bernot SAS consignes d enseign®es techniciens conform®ment articl de lõarr°t® du modifiõ par lõartic lõarr°t® du 2 Le personn maintenance annuellemen exercices d aux situations d en Les sc®nari sont ®vacuation de personne lõ®vacuation en cas dõincendie exercices d sont assur® ®ch®ant en l services de	OUI

Num®r Art. 26/08/	Num®r Art. 10/1221	Disposi	Donn®es const	Autres don	Con.
18	13(ar 22/06 20)	Contr¹l brides fixation brides d de la f des pal contr¹le du m©t (puis un apr¯s la service selon u p®riodic ne peut 3 ans) Contr¹l syst¯me instrume s®curit® une p®ri qui ne exc®der Contr¹le des pale ®l®ment suscept d'°tre endommag (selon p®riodic ne peut 6 mois La list ®quipeme s®curit consign® un regis maintena	La soci®t® co ®oliennes fo rapports de to sous-traitant	Les contr¹ correspondan partie des o maintenance sont consig r®pertori®s protocoles maintenance, par lôexploitan	OUI
19	14(ar 22/06 20)	Tenue, lôexploiôtna manuel dôentreti lequel pr®cis® nature, fr®quenc op®ratio modalit® tests e contr¹l s®curit Tenue ®galemôem registre lequel consign® op®ratio maintena dôentreti leur nat d®faill constat® les op®r correct engag®e	La soci®t® co ®oliennes fou listôensemble t©ches ¨ accor maintenôanscemb des protoco maintenance, fichôenst drvent ®quipes de ma permettant lôexploiôttanbtlid tenir ¨ jour paôarlr°t®.	La socFiert®e £olienne dde Bernotèd SAspo des rapports et des rappo indiquant -Les interv r®alis®e;s s -Le descrip actions cor r®ali;s®es -Les arr°ts par ®olie Le registre dispositio lôinspecteur installatio	OUI

Num®r Art. 26/08/	Num®r Art. 10/1221	Disposi	Donn®es const	Autres don	Con.
20	/	Gestion d®chet	Lors de la ma pr®ventive, l fait installe conformes ¨ r®glementatio Les d®chets e les maintenar ramen®s ®riet®s da diff®rents co puis collect traitement/va bordereaux de d®chets sont transmis ®ix plöilt	Les d®chets et stock®s d ®viter to contaminati Lors la de produ d®chets dang Bordereau de D®chets (BS ®mis. La soci®t® S Energies Gm assistera l çFerme £olie Vall®e de Be dans le char une charte chantier par ® la gestion tout au lon phase.	OUI
21	15 (ar 22/06 20)	Eliminat d®chets dangere		Les d®chets du parc ®oli par le SICTO sont valoris par incin®r valorisation	OUI
22	16 (ar 22/06 20)	Des cons de s®cur ®tablie port®es connaiss du perso charge lô exploit de la maintena Les cons de s®cu indique ®galemen mesures mettre îuvre af mainteni installa s®curit	La soci®t® co ®oliennes fo employ®s un r s®curit® et dô®vacuation et formations ar personnel. Un plan de p annuel comper analyse des r moyens mis en les ®viter es au personn	Les soci®t® New Energies çFerme £olie Vall®e de B èsô engagent ¨ leur person consignes de site. Un plan de annuel compr analyse des les moyens îuvre pour l ®galement personnel Un plô®avna cduati affich® en dô®olienne (i	OUI

Num®r Art. 26/08/	Num®r Art. 10/12 21	Disposi	Donn®es const	Autres don	Con .
23	17(art 22/06/)	En cas d®tectiu fonctio t anor l'explo une per qu'il d®sign form® e mesure mettre îuvre proc®du d'arr d'urge dans un maximal minutes de tran l'alert servic d'urge comp®te dasn un de 15 m	Compatibilit® GSM un syst¯m automatique ® ®olienne alerte les secours lôexploitant en cas de da communicatio particulier dôalarme sont as cas dôurgence.	Chaque a®rog est dot®d'un syst d®tection q dôalerter, ¨ lôexploitant op®rateur d®sign®, e dôincendie ou survitesse lôa®rog®n®ra La soci®t® EAGNS Energies Gm assistera l çFerme £olie Vall®e de Be dans lôexploita parc, justif dôalerter le dôurgence dan de 15 minut lôentr®e en fonctionneme de lôa®rog®n®rat gr©ce ¨ son maintenance 7j/7 ainsi q supervision r®el.	OUI

Numéro Art. 26/08/	Numéro Art. 10/12 21	Disposi	Données const	Autres don	Con .
24	18 (ar 22/06 20)	Moyens d contrôle incen à dispo dans cha aérogéné (systè d'alarme deux extinct	-	En cas d'accident procédures d'urgen permettent a présent sur centre de c prendre les nécessaires l'évacuation d à l'extinction d'un incendie, Sur site, l dispose de deu extincteurs facilement (situés en b dans la nace aux risques et d'une trous premiers sec Une fois les autorisation administrati nécessaires plan d'intervention réalisé avec de secours : -Les noms et des services contacter ; -Les procédur en place (p sécurité, mo incendie ext être mis en); -La réalisation d'exercices d'entraînement Pour faciliter l'acc secours, le des véhicul techniciens sur une z stationnement les voies d'accès d régulièrement entretenues. L'accès ser permanence dé	OUI

Num®r Art. 26/08/	Num®r Art. 10/12 21	Disposi	Donn®es const	Autres don	Con.
25	19 (ar 22/06 20)	Mise en dôun syst d®tecti formati glace s pales lôa®rog®n® . En cas formati importar glace, l'a®rog® est mis dans un maximal minute	Le syst¯me de d glace (qui ®q ®oliennes) re comparaison diff®rentes (temp®ratures vent et produ diff®rence e productions attendue est certaines conditions temp®rature lô®olienne sôarr°te automatiquemen en route est automatique syst¯me propo constructeur constatation d des condition	Lôexploitant conservation d op®ration lôutilisatio proc®dure exploi conforme ¨ r®glementat vigueur.	OUI
26-27-28	13-14	Emergen contr¹l bruit, l sonore engins chantier des mes	La soci®t® construi ®oliennes fo soci®t®s STE Energies Fmbr Hm £olienne de l Bernot SAS è bruit des ®	Lôad®quation dô®mergence s la machine a sera ¨ la Ma´trise dôOuvrage. seuils r®g maximum ¨ pr ®oliennes respect®s, d de nuit. Et chez les ri comportera tonalit® mar de la r®gl ICPE. La r®ception du parc sera conforme aux acoustiques de lô®tude dôimpact. Les r¯gles imposées -au traitants s prescriptions de lôarticle 27 du 26/08/2011 modifi® par lôarr°t® du 2020	OUI

Tableau 2 : Conformit® ¨ lôarr°t® du 26 ao¾t 2011 modifi® par lôarr°t® du 10 d®cembre 2021 (s si derni¯re version du 22 juin 2020) relatif aux ICPE

Remarque n°7

Il convient d'intégrer les corrections et compléments présentés ci-dessus à l'étude d'impact.

Réponse du porteur : Toutes les modifications du projet apportées à l'étude d'impact ont été répercutées dans le résumé non technique lorsque c'était nécessaire.

Remarque générale indiquée dans la demande de compléments : D...
cette partie devra être reprise après complément de l'étude faune-flore et d...
l'étude paysagère en réponse aux observations spécifiques...

De même, le dossier devra être revu en fonction du co...

Remarque n°8

En pages 43, 44 et 46 (carte), pour le contexte éolien ... de la date de dépôt du dossier (version n°1 de nove... le 25 janvier 2021.

Selon nos connaissances, des erreurs apparaissent dan... à jour sont nécessaires :

- *Il manque le parc éolien des Fermes de Villiers (9 éoliennes) au sud ... déposé le 13/11/2019 ;*
- *Il manque la SEPE Les Quatre Talus (parc n°55, 4 éoliennes), dossier ... le 17/12/2019 ;*
- *Il manque le parc éolien Mer Rouge Reconfort (RWE) au sud du parc n°27, 8 ..., dossier déposé le 18/02/2020 ;*
- *Il manque le parc éolien Chemin des Gens (WPD) (5 éoliennes) au sud du parc n°10, dossier déposé le 15/06/2020 ;*
- *Il manque le parc éolien de la Vallée (Energie Team) (7 éoliennes) près du parc n°16 et 31, dossier déposé le 20/08/2020 ;*
- *Il manque l'extension de 3 éoliennes du parc n°22.*

Il serait opportun de compléter avec les parcs suivants :

- *Parc éolien de la Plaine Selve (EOLFI) dossier déposé le 12/01/2021 ;*
- *Parc éolien de la Vallée Valemont (6 éoliennes) non déposé, projet déposé le 23/03/2021 ;*
- *Parc éolien du Cerisier (ESCOFI) au sud du parc n°14, dossier déposé le 29/01/2021.*

Les parcs suivants sont, à notre connaissance, en service :

- *Le parc n°7 (Champs à Gens, 6 machines) (mise en production 18/...*
- *Le parc n°8 (Val d'Origny, 7 machines) (mise en production 10/11/...*
- *Le parc n°10 (Mont Hussard, extension 4 machines) (mise en production 0...*
- *Le parc n°18 (Puisieux et Clanlieu, 6 machines) (mise en production 26...*
- *Le parc n°26 (Chemin du Roy) (mise en production 22/09/2...*
- *Le parc n°4 (Mont de l'Echelle, 5 machines) accordé en AP du 01/09/2020)*
- *Le parc n°7 (Les Lupins, 4 machines) accordé en AP du 22/11/2019)*
- *Le parc n°9 (Saint-Pierre, 5 machines) autorisé par AP du 05/10/2020)*
- *Le parc n°5 (Mont Benhaut) : après recours, autorisation pour ... AP 28/08/2017 modificatif du 31/05/2021)*
- *Le parc n°52 (Mont Bergny-Alpus) refus du 03/09/2019*

Réponse du porteur : Le contexte éolien a été mis à jour (décembre 2021). Cf. Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

Remarque n°9

En page 153, en conclusion paragraphe, il faudrait ... renvoi à la f... correspondant à la carte postale en page 78.

Réponse du porteur : Il s'agit de la figure ... (la figure ... étant celle de l'expertise écologique). L'étude d'impact a été modifi...

Remarque n°10

En pages 248 à 249, référence est faite à ... les Monts ... Fonds dans le t... Hautevillers ... photomontages.

Réponse du porteur : Le rapport de l'étude et les documents d'Autorisation Environnementale ont été ... Hautevillers ... [illegible]

Remarque n°11

En page 257, il est fait référence à une figure 50 p..., qui ne correspond pas ... [illegible] ... franc... demande de Le Sourd en page 92.

Réponse du porteur : Il s'agit d'une erreur de frappe, ... figure 15 ... indiq... étant celle de l'expertise écologique). Le document a été modif...

Remarque n°12

En page 269, la machine Enercon E138 ... n'est pas ... (volume 1)

Réponse du porteur : D'après les données des éoliennes NORDEX, VESTAS avec multiplicateur, puissance acoustique maximale ... ENERCON sans multiplicateur (109,3 dB(A)) contre 106 dB(A) ... les deux ...

Toutefois, toutes les éoliennes NORDEX, VESTAS ... ont été ajoutées au dossier, notamment ... impacts acoustiques.

Remarque n°13

En pages 273 et 274, ... tracé électrique ... [illegible]

Réponse du porteur : Il s'agit d'une erreur ... raccordement. La carte a été éditée et remplacée dans le dossier.

Remarque n°14

En page 397, pour la commune de ... plantes pers... pour constituer un écran efficace à hauteur de 5 000 euros ... Il co... d'indiquer ... cette somme.

Réponse du porteur : ... une offre ... appel... Cette offre propose la mise en place de ... et les villages ... Notre-Dame. ... 240 végétaux ... Cornouiller, Crataegus, Euonymus, Frangula, Ligustru... Sambucus, Ulmus, Viburnum. Le choix des essences ... du type ... visuel ... jardin. Les ... l'expertise paysagère ... une estimation et ne comprend pas la plantation ... de végétaux ... des végétaux utilisés. La plantation ... réalisée par les services municipaux ou prestataires compl...

Remarque : n°15

En page 398, observation [illegible] Notre-Dame-de-Fontaine [illegible]

<u>Réponse du porteur</u> : Une des mesures [illegible] paysagère [illegible] sociale appel[illegible]
Cette offre propose la mise en place de [illegible] 240 [illegible] et les villages de Notre-Dame-de-Fontaine [illegible] 240 végétaux [illegible]
Cornouiller, Crataegus, Euonymus, Frangula, Ligustru[illegible]
Sambucus, Ulmus, Viburnum [illegible]. Le choix des essences [illegible]
du type [illegible] visuel à [illegible] [illegible]
l'expertise paysagère [illegible] à [illegible] un[illegible]
estimation et ne comprend pas la plantation [illegible]
de végétaux se situe [illegible]
des végétaux utilisés, [illegible]
réalisés [illegible] prestataires complément[illegible]

Remarque : n°16

En page 399, [illegible] mesures d'accompagnement et non compe[illegible] titre [illegible] paysager du parc.

<u>Réponse du porteur</u> : [illegible] mesures [illegible] mes[illegible]
d'accompagnement et non de mesure de compensation.

Remarque : n°17

En page 431, [illegible] suivant pr[illegible] l'analyse [illegible] complétée.

<u>Réponse du porteur</u> : [illegible] projet éolien a [illegible]
de Demande d'Autorisation Environnementale [illegible]
descriptifs et [illegible] complétés.

Remarque : n°18

En page 446 [illegible] acoustique [illegible] porteur de projet [illegible] comporte en particulier une boite de multiplication.

<u>Réponse du porteur</u> : D'après [illegible] NORDEX [illegible]
l'éolienne [illegible] puissance acous[illegible]
maximale [illegible] ENERCON [illegible] dB(A) [illegible]
106 dB(A), avec serrations dans les deux cas.

Toutefois, toutes les éoliennes [illegible] ont été aj[illegible]
notamment [illegible] des impacts acoustiques.

<u>Remarque</u> *: Pour [illegible] V136 [illegible] écartée du projet en rai[illegible] trop faible.*

Remarque : n°19

En page 493 [illegible] au suivi [illegible] l'application [illegible] de 2018 ?

<u>Réponse du porteur</u> : [illegible] des mesures de suivi[illegible]
Ainsi, [illegible] suivis de mortalité sont estimés [illegible]
place [illegible] 14 000 € [illegible] 000 € [illegible]
est présenté à [illegible]

Remarque n°20

De façon générale, l'étude acoustique faite avec les machines maximisantes [illegible] porteur de projet [illegible] conceptions (constr[illegible] comportant en particulier un multiplicateur [illegible] de précision : [illegible] Dans le cas de l'utilisation de machines d'autres conceptions, l'étude acoustique doit être complétée.

Réponse du porteur : D'après les données des constructeurs, l'éolienne NORDEX N131 [illegible] l'éolienne VESTAS V136 (qui possède un multiplicateur) pré[illegible] maximale plus faible que l'ENERCON (103 dB(A) [illegible] 106 dB(A), avec serrations dans les deux cas) contre [illegible]

Toutefois, les données de l'éolienne NORDEX N131 ont été aj[illegible] notamment de l'étude des impacts acoustiques.

Remarque : Pour information, l'éolienne VESTAS V136 a été écartée du projet en rai[illegible] trop faible.

Remarque n°21

En page 218, il est indiqu® que le suivi est base sur le protocole de
pr®vu dans le volet naturaliste page ... pour le Ferme ... Le suivi pr®vu est de suivi e
altitude ?! Semble-t-il, 4 sorties
Les informations du dossier ... le protocole national,
convient de mettre ¨ jour ... Un suivi de mortalit® ... protocole
pr®voir dans tous les cas (2018, tableau 1). De m°me,
sont ¨ r®aliser entre les semaines 20 et 43.

R®ponse du porteur de projet : Le protocole de suivi mis ¨ jour ... Les mesures de suivi suivantes sont envisag®es :

- Une mesure de suivi de mortalit® des chiropt¯res et des oiseaux ;
- Une mesure de suivi de lôactivit® des chiropt¯res

Mesure MS01 : Suivi de mortalit® des chiropt¯res et des oiseaux en phase dôexploitation

Intitulé	Suivi de mortalité des chiropt¯res et des oiseaux en p
Impact (s) concerné (s)	Impact du parc ®olien sur les chiropt¯
Objectifs	Dans les 12 mois suivants le d®but de l... sôengage ¨ mettre en place un suivi de mortalité pour la faune volante : chiroptères et oiseaux. Les données collectées dans le cadre de ce suivi pourront servir à une r®adaptation ®ventuelle du mod¯le dôar...
Description opérationnelle	Ce protocole implique que le suivi de mortalité pour les oiseaux et les chiroptères soit constitué au minimum de 20 prospections réparties en fonction des enjeux du site (source : Protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres, 2018). [table below] *(*) - Le suivi de mortalité des oiseaux et des chiroptères est mutualisé. Ainsi, tout suivi de mortalité devra conduire à rechercher à la fois les oiseaux et les chiroptères (y compris par exemple, en cas de suivi étendu motivé par des enjeux avifaunistiques).* Pour lôavifaune, les enjeux sur le site de la Ferme Éolienne de la Vallée de Bernot concernent la période de reproduction. Pour les chiroptères, des enjeux sont présents essentiellement en période de reproduction et de transit automnal. Le suivi de mortalité devra donc se dérouler entre la mi-mai et fin octobre (soit entre les semaines 20 à 43). Les 6 éoliennes du projet sont concernées. Le suivi de mortalité doit débuter dans les 12 mois qui suivent la mise en service du parc ®olien. Si le suivi ne met pas en ®vidence dôimpact sur les oiseaux ou les chiroptères, le prochain suivi sera effectué dans les 10 ans. Dans le cas où un impact significatif sur les oiseaux ou les chiroptères est démontré, des mesures correctives de réduction doivent être mises en place et un nouveau suivi doit °tre r®alis® lôann®e suivante (ou une a... pour sôassurer de leur efficacit®. Ce ... au suivi dôactivit® (voir mesure MS02). Un rapport des ... suivis sera envoy® ¨ la DREAL (au plus ... r®ception de ce rapport la DREAL pourra ... sures.
Acteurs concernés	Ma´tre dôouvrage.
Planning prévisionnel	Mise en îuvre durant la phase dôexploit... ci-dessus.
Coût estimatif	Les suivis de mortalit® sont estim®s f...
Modalités de suivi	Réception du rapport de suivi de mortalité.

semaine n°	1 à 19	20 à 30	31 à 43	44 à 52
Le suivi de mortalité doit être réalisé …	Si enjeux avifaunistiques ou risque d'impact sur les chiroptères spécifiques*	Dans tous les cas*		Si enjeux avifaunistiques ou risque d'impact sur les chiroptères*

Mesure MS02 : Suivi de lôactivit® des chiropt¯res en altitude et des oiseaux ...

Intitulé	Suivi de lôactivit® des chiropt¯res en altitu...

Impact (s) concerné (s)	Impact du parc éolien sur les chiroptères et l'avifaune.
Objectifs	Ce protocole implique que le suivi de l'acti... minimum de 20 prospections réparties en fonction des enjeux du site (source : Protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres, 2018) *(*) - Le suivi de mortalité des oiseaux et des chiroptères est mutualisé. Ainsi, tout suivi de mortalité devra conduire à rechercher à la fois les oiseaux et les chiroptères (y compris par exemple, en cas de suivi étendu motivé par des enjeux avifaunistiques).* Pour l'avifaune, les enjeux sur le site de l... période de reproduction. Pour les chiroptères, des enjeux sont présents essentiellement en période de reproduction et de transit automnal. Le suivi de ... mi-mai à fin octobre (soit entre les semaines 20 à 43).
Description opérationnelle	Dès la première année d'exploitation du parc, ... une étude de l'activité chiroptérologique en ... suivi pourront servir à une réadaptation éventuelle du protocole de bridage des machines proposé. Cette étude de l'activité sera réalisée selon un échantillonnage spécifiquement localisé au sein du parc éolien.

semaine n°	1 à 19	20 à 30	31 à 43	44 à 52
Le suivi de mortalité doit être réalisé …	Si enjeux avifaunistiques ou risque d'impact sur les chiroptères spécifiques*	Dans tous les cas*		Si enjeux avifaunistiques ou risque d'impact sur les chiroptères*
Suivi d'activité en hauteur des chiroptères	Si enjeux sur les chiroptères	Si pas de suivi en hauteur dans l'étude d'impact	Dans tous les cas	Si enjeux sur les chiroptères

Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser ... de l'arrêté du 26 août 2011 relatif ... production d'électricité ... canique du vent au sein d'une installation s... législation des installations classées pour ... 22 juin 2020, mis à jour par l'a... c'est-à-dire au moins une fois au cours des trois premières années. Ce dispositif, composé de 1 micro à hauteur de nacelle, fonctionnera de mi-mai à fin octobre et permettra d'enregistrer l'activité des chiroptères. Le suivi d'activité à hauteur de nacelle sera à démarrer au mois de mars suivant la mise en service du parc. Il permettra d'évaluer le risque et de déterminer si un bridage des éoliennes est nécessaire. L'algorithme RENEBAT permettra d'évaluer le ... mètre du rotor et de calculer une vitesse de démarrage favorable aux chauves-souris à partir des données d'activité et de la vitesse du vent. Deux éoliennes seront équipées : E06 pour sa garde au sol inférieure et E02 qui est représentative du milieu.

Ce suivi devra être cependant réalisé conjointement au suivi de mortalité (voir mesure MS-01). Un rapport des suivis sera envoyé à la DREAL (au plus tard en février d... réception de ce rapport la DREAL pourra prend... des machines.

Acteurs concernés	Maître d'ouvrage.
Planning prévisionnel	Mise en œuvre durant la phase d'exploitation du parc éolien (cf. ci-dessus).
Coût estimatif	La mise en place d'écoute en nacelle ... 000 € réser...
Modalités de suivi	Réception du rapport de suivi d'activité

Le coût du suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères est ... de suivi 17 000 € la mise en place d'écoute en nacelle (E06, E02) 9 000 € pour la durée d'exploitation du parc.

Aucun protocole ... n'a été ... révision de 2018 du protocole de suivi de l'avifaune. Suivi ... pour les hivernants, les oiseaux nicheurs ou les ... une sensibilité ... cortèges d'espèces.

Remarque n°22

1. Qualité de l'évaluation environnementale

Qualité des cartes et documents :

- *Les cartes sont très lisibles et adaptées ;*
- *Les documents photographiques (photomontages) [illegible] d'un plan de situation des points de vue [illegible] bien se*

Réponse du porteur : L'ensemble du projet est photographié et [illegible] paysage numéroté. Cette numérotation se retrouve [illegible] trois études. Ces cartes permettent au lecteur de [illegible] des paysages étudiés.

Remarque n°23

Caractéristiques paysagères

L'analyse des caractéristiques paysagères s'appuie, entre autres, sur [illegible] pa[illegible] sages. Elle [illegible] fait ressortir les enjeux [illegible] aire d[illegible]

Lieux patrimoniaux :

Les monuments historiques [illegible] patrimoniaux [illegible] la dist[illegible] au projet.

Réponse du porteur : Tous les tableaux des monuments historiques ont été retravaillés. Les monuments sont désormais [illegible] potentielle et cette distance figure au sein des tableaux pay[illegible] (monuments historiques de l'aire éloignée page 66 de l'expertise paysagère, aire d'étude rapprochée page 82 de l'expertise paysagère, aire d'étude immédiate page 98 de l'expertise paysagère)

Remarque n°24

Cadre de vie :

6 communes sont situées à moins de 2 km du projet (Bernot, Ha[illegible] Neuvillette, [illegible], Fieulaine, [illegible] prégnance [illegible] les effets [illegible] sont [illegible] sibles. C'est [illegible] sorties de villages [illegible] par rapport au projet.

Risque d'effet de surplomb [illegible] notamment sur les commu[illegible] Hauteville, Neuvillette, [illegible] et Origny

Réponse du porteur : Les effets de surplomb sont [illegible] précision aux [illegible] paysagère [illegible] Le [illegible] photomontages à 360° (bourg de [illegible] de l'aire d'étude immédiate de Macquigny, Origny-Sainte-Benoite).

Remarque n°25

Contexte éolien :

Une carte (page 42) et un tableau (pages 43-44) présentent le contexte éolien. Le projet se sit[ue] dans un contexte éolien dense. Sur un rayon de 20 km autour du pro[jet] … construits (199 éoliennes), 15 autorisés (96 éoliennes) et 15 en instruction. On compte 37 éoliennes existantes (dont certaines à moins de 5 km). Le contexte du projet … avec les voisins est donc majeur.

Il convient de prendre en compte les suppressions, les ajouts … (pages 42 et 46 … d'impact) et d'intégrer les modifications intervenues depuis la rédaction de l'étude. Par ailleurs, le proj[et] … en instruction de la Vallée … environ 4 km au nord du projet … dans l'étude.

<u>Réponse du porteur</u> : La carte et le tableau du contexte éolien ont été actualisés … Parmi les nombreuses modifications du contexte, le pa[rc] … désormais pris en compte. Cette modification du contexte éolien a e[u] … les parties variantes, effets cumulés, impacts (saturation, étude de p[aysage], étude des effets cumulés).

Remarque n°26

Synthèse enjeux initial :

La synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux est présentée sous forme de tableau dans l'étude (pages 60, 66, 86) et de note (pages 67, 87, 101).

Un tableau de synthèse des distances (page 102) et une carte de synthèse (pa[ge] 103) sont également fournis.

Carte des zones d'influence visuelle théorique

La carte des zones d'influence visuelle présentée dans l'étude page 122 … pendant un zoom sur l'aire d'étude rapprochée nécessaire.

<u>Réponse du porteur</u> : Une carte des zones d'influence visuelle a été réalisée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Elle est présentée dans l'analyse des impacts. Cette analyse permet de définir les secteurs de visibilité du pro[jet], accompagnée d'une analyse plus détaillée.

Remarque n°27

Exposé des variantes :

5 variantes sont proposées. Toutes ces variantes sont insérées entre les parcs éoliens existants voisins. Il aurait été intéressant de rechercher une variante préservant un espace de respiratio[n entre les parcs] éoliens existants.

L'analyse des variantes est faite avec 4 photomontages. Les photom[ontages] … d'avoir une comparaison satisfaisante. Sur les photomontages, les variantes … sont pratiquement pas visibles. Il convient de choisir des points où les éoliennes sont bien visibles.

<u>Réponse du porteur</u> : La partie variante a été entièrement re[vue] … tout le contexte éolien. Le numéro 30 du photomontage a été remplacé par le p[hotomontage] … Les photomontages permettent de mieux évaluer les relations visuelles entre les parcs existants et les différentes variantes. Aucune variante ne propose un espace de … proposée. En effet, l'implantation des éoliennes du projet est imposée par la densité des parcs éoliens situés aux alentours, sur l[…]

Remarque : n°28

Photomontages :

- *36 photomontages ont été réalisés ;*
- *Sur les 11 photomontages réalisés depuis ..., 4 photomontages ... environ 1 km ... où les éoliennes ne sont pas du tout visibles ; il aurait été préférable de choisir davantage de points de vues où les éoliennes sont visibles.*
- *Les structures du paysage et les enjeux patrimoniaux identifiés ... n'ont pas été ... les photomontages (monuments historiques, paysages remarquables, etc.)*

Réponse du porteur de projet : L'ensemble des 36 photomontages a été retravaillé et a été mis à jour. Tous les photomontages représentent des points emblématiques du paysage (sites classés, villages, lointains, bois ...). Les photomontages ont été réalisés selon les recommandations de la DREAL (cf. annexe 1) et mis à jour avec des précisions sur ... Macquigny et le projet ainsi que les vues Hauteville ...

Remarque : n°29

Etude de la saturation visuelle et de l'encerclement :

L'étude de la saturation visuelle et de l'encerclement a été réalisée sur toutes les communes du périmètre rapproché (3 km) (p. 149 ...). Il manque Neuvillette, ... Marcy. Ces vérifications sont ...

Dans le périmètre intermédiaire, l'étude réalisée sur quelques communes (seulement 6 communes) ... est satisfaisant pour ce dossier.

Remarque : L'analyse pourrait prendre en compte ... Vallée de l'Oise ... à environ 4 km au nord du projet, ... Vallée ... occupation totale des horizons autour de F...

L'étude considère ... l'occupation de l'horizon par le parc ... en projet ... étudié seul ... les espaces de respiration ... comme non occupés ... (photomontages ...) ... chiffres ... saturation visuelle ... l'étude non recevable.

Si ... démonstration et non contestable de ... occupation ... même parc (comme des angles ... saturation ... même parc seul tenant.

Il reste que les ... ne permettent pas ... appliqué à l'étude de la saturation aujourd'hui.

Pour plusieurs lieux ... Saint-Benoît ... Berlancourt, Origny ... le plus grand ... de respiration, ... donc ... de saturation visuelle ... de vérifier ... angles de respiration ... (Berlancourt, Saint-Benoît + Neuvillette ... Hauteville ...) les plus ... donnant la valeur ... angles de respiration ... taille).

Le tableau page 143 devrait indiquer les valeurs sans ... projet pour ... le projet ...

Sur les ... l'étude ... sont un angle maximum ... de 120°, respiration maximum ... 60°.

Afin de ... la saturation visuelle ... le secteur, ... photomontages ... sont demandés :

- *Réalisé PM 26, 27 ... 34*
- *Réaliser PM 60 ... sur la D7 Ouest ... Neuvillette, en ha...*

Réponse à la demande de complément ... DREAL ... Vallée de B...

Réponse du porteur : L'étude de saturation a été revue en expertise paysagère pour plusieurs raisons :
- Les trois villages de Neuvillette, de Marcy et de Hauteville ont été rajoutés ;
- Les cartes ont été retravaillées de manière à ce que tous les angles des parcs construits, accordés ou en instruction ainsi que les angles du
- Le contexte éolien des différentes cartes a été mis à jour avec notamment la prise en compte du parc en instruction de la Vallée de la Valenne (pour ne citer que lui) ;
- Pour les villages de Bernot, d'Origny-Sainte-Benoite et de Hauteville, tous les angles de respiration ont été représentés. Les descriptions précisent également que le projet se positionne, dans ces cas-là, dans un angle de respiration secondaire.

A la suite de l'étude cartographique, une étude photomontages 3 pour les villages de Bernot, d'Origny, Neuvillette et de Mont d

Remarque : n°30

Synthèse impacts :

Une synthèse des impacts est produite à la fin de chaque partie par une conclusion (page 319). Un tableau de synthèse et une carte associée à cette analyse seraient pertinents.

Réponse du porteur : Les impacts du projet de tous les photomontages sont réunis dans un tableau de synthèse positionné ... Ce tableau est ... de carte qui spatialise les différents impacts des photomontages selon les thèmes qu'ils abordent (axes, bourgs, patrimoine, sentiers de

Remarque : n°31

Clarté de l'application de la méthodologie ERC (Eviter-Réduire-Compenser) :

Les mesures d'évitement liées à l'implantation du projet sont clairement
Les mesures de réduction dont la mise en place des bourses aux plantes sont d
d'accompagnement.

Réponse du porteur : D'après l'expertise paysagère, les mesures de bien été reclassées en mesures d'accompagnement et non en mesures de réduction

Remarque : n°32

2. Prise en compte du paysage, du cadre de vie, du

Paysage :

Le projet prend en compte les lignes directrices paysagères concernées. Il s'appuie sur la ligne topographique de ... structurante

Cadre de vie :

Effet de surplomb

D'après l'étude, étant donné la position des villages proches par rapport à la topographie, la vallée de l'Oise, il y a peu d'effet de surplomb.

Contexte éolien :

Etant donné le nombre de parcs construits ou en instruction, ... la saturation du contexte éolien est forte.

Effet de mitage

Le projet s'implantant dans un secteur ... des parcs existants, il n'y a pas d'effet de mitage.

Encerclement et saturation visuelle

L'étude théorique montre que la majorité des villages présentent un grand risque d'encerclement qui augmente avec ce projet.

Le photomontage 27 … des parcs exi…
accordés), situé au … du Haut du … E4, E5 et E6.

- *PM 28 : … la composition du projet avec les … existants du Haut de Vieille*
- *PM 29 : …*
- *PM 34, Le projet vient en … parc … existant, … continuité … en suivant la Vallée … direction de la*

Réponse du porteur : Le photomontage … le projet … s'implante avec cohérence … de Haut de Vieille. Le projet complète ainsi un motif éolien … dessus de la Vallée de … sont très limités.

Remarque n°3 :

Articulation avec les autres parcs

La composition … parcs … bien … existants … la Vallée de l'Oise, s'appuyant ainsi sur une ligne topographique s…

Patrimoine

Pas d'impact majeur. Ceci … l'UDAP.

Mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)

Les mesures … composition … du projet sont …

Les mesures d'accompagnement … bourses aux plantations … le paysage pour … éolien … souhaitable.

Réponse du porteur de projet :

En ce qui concerne le patrimoine, … Cet impact a été démontré par le photomontage … les … Vallée de Bernot et le …

La mesure de la bourse aux … habitant aura la … cette mesure afin de … revanche, la mesure … abandonnée. En effet, la direction …

Remarque n°4 :

Pour mémoire, il convient de … le conseil … départemental … Direction … 16 … présente demande de compléments

Réponse du porteur de projet : … départementale … a été pris en compte dans la demande de compléments … soulevées sont reprises ci-après.

Remarque : l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale a … compte dans le présent retour. Le … l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale).

Observations formulées par le Conseil Départe[illegible]

Remarque n°1

1 Desserte des éoliennes

Les éoliennes 2, 3 et 6 sont desservies par [illegible] maillage [illegible] par un chemin débouchant sur la route départementale [illegible] empruntée car elle présente un défaut de visibilité [illegible] départementale.

Enfin l'éolienne n°1 nécessite [illegible] raccordement se situera dans une zone en courbes avec [illegible] des pentes avec des pertes de visibilité et constitu[illegible] conviendra d'étudier un autre itinéraire [illegible] desserte depu[illegible]

Enfin, les éoliennes 4 et 5 seront desservies par un [illegible] identifié comme étant à aménager pour le passage des [illegible]

Il serait utile [illegible] au maximum [illegible] parcs précédents.

Le pétitionnaire devra justifier le plus en amont p[illegible] (Arrondissement [illegible]) [illegible] d'aménagement [illegible] élargissement et de renforcement du domaine p[illegible] nécessaire pour permettre le passage et la giration d[illegible]

Tout aménagement du domaine public [illegible] l'objet d'une permission de voirie [illegible] complet ([illegible] de situation, [illegible] type de la stru[illegible] de [illegible] choisies (matériaux et épaisseur), le[illegible] continuité [illegible] devra être prise en compte, aucu[illegible] routier départemental. Les eaux [illegible] ou A2) et orientées vers un exutoire.

Après la réalisation du chantier, il appartiendra au [illegible] les surfaces occupées.

Un état des lieux [illegible] et après la construction des éoliennes, tous travaux [illegible] être pris en charge [illegible]

<u>Réponse du porteur</u> : [illegible] la Direction [illegible] Départem[illegible] chemins d'accès vers la Ferme Éolienne de la Vallée de Bern[illegible] ont été étudiées. Elles [illegible] la route départementale 13.

Par ailleurs, [illegible] solutions étudiées se raccorde sur les [illegible] de Hauteville III.

Seule l'éolienne E01, ne pourra pas [illegible] l'éolienne E02 [illegible] E01 et le [illegible] de vue écologique, ce chemi[illegible] Ainsi [illegible] déranger les espèces [illegible] partie, [illegible] de rattraper le niveau [illegible] l'accès [illegible] avec un trafic routier ainsi supposé moins important.

Le Maître d'ouvrage respectera [illegible] domaine public [illegible] les routes [illegible] être dégradées en [illegible] Infrastructures [illegible].

Carte 3 : Présentation de l'installation

Remarque nÁ2

2 Raccordement ®lectrique

Le r®seau routier d®partemental sera impact® par le rac
du parc.

En ce qui concerne le raccordement ®lectrique externe
Villers-les-Cas ou de Setier.

Mes services ne sauraient ô accepter que le raccordement qu
RD26 et 698 à compter de la mise en service 2020 à 2021 dans les e
du domaine public routier d®partemental. Il est pr
d®finition du trac® du câblage ®lectrique aux abords du r
d®partemental.

Réponse du porteur : Dans un premier temps, le porteur de p
d®finition du trac® d®finitif et la r®alisation des t
de r®seau (ENEDIS, RTE) et est ¨ la charge financi¯re du port

En effet, le décret nÁ 2015-1823 du 30 d®cembre 2015 relatif ¨ la cod
du Code de l'énergie fixe les conditions de raccordement
installations de production d'électricité à partir de sources renouvelables. Ce
que le gestionnaire des r®seaux publics doit proposer
proche disposant des capacités réservées pour satisfaire la pu
demand®e. Conform®ment ¨ la proc®dure de raccordement
un chiffrage pr®cis du raccordement au r®seau ®lectri
de distribution. Le raccordement entre les postes de
avec la politique du gestionnaire du r®seau public (Art. D342-23 du Code de l'
lÕEnergie modifi® par Décret nÁ2018-1160 du 17 d®cembre 2018) 1, la construction
des r®seaux publics d'®lectricit® fera l'objet, avant
des communes et des gestionnaires des domaines publi
doivent °tre implant®s, ainsi que des gestionnaires d

Pour rappel, la proc®dure de raccordement au réseau électrique
la suivante : obtention du permis de construire, le d
d®veloppeur du projet r®alise une demande de raccord
ENEDIS et RTE, qui proposent alors un mod¯le de Propo
comme pr®cis®s, les gestionnaires de r®seaux sont les
raccordement ®lectrique et en sont enti¯rement resp
diff®rentes parties (d®veloppeur, Préfet, maires des communes
gestionnaires des domaines publics), et un acompte d
d®veloppeur et le gestionnaire de r®seau pour la r®al
seront financ®s par le d®veloppeur, toutefois, la totalit® des
gestionnaire de r®seau.

Initialement, le raccordement du parc ®olien avait ®
hypoth¯se de raccordement au poste de ... propos®e dans l

Le trac® hypoth®tique-aupr¯sniẗitaitlt reestimrdaipcpoaetli®f ci

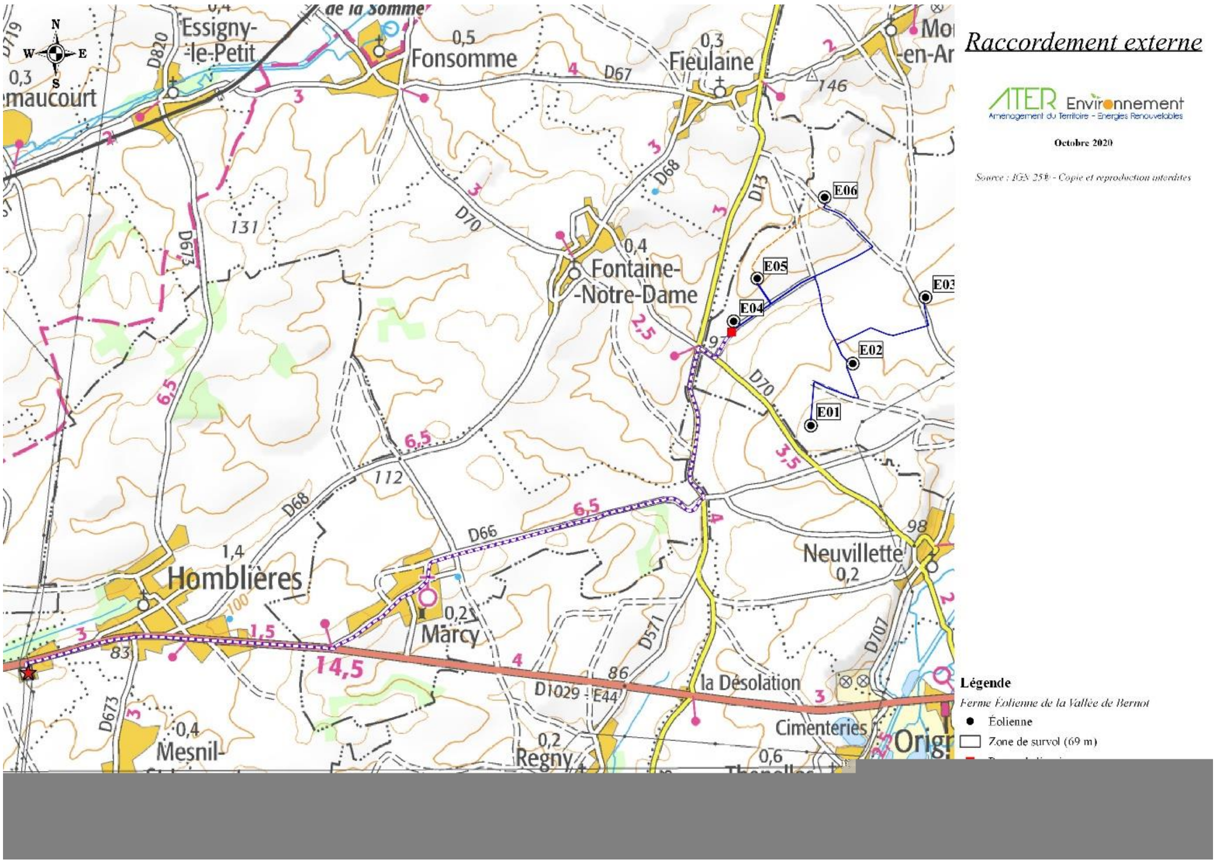

Car4te : Hypoth¯se initiale de raccordement

Toutefuoitse, ¨s la preinsejudldealveeotn 2l0a2e1t gestiolnmeaiocroer dEeNnEeDnItS, es d®sormeanivsisag® sur le poste source de BEA-IUSTOER 2, situ®

Un nouveau trac® de raccordement a donc ®t® :®tudi®, e

- Raccordemlents çauuorpt
- Evitement des ;zones ¨ enjeux
- Passage au niveau de la voirie.

Pour rappel, leapt rr¯asc®nepr r®easpeernm®tsepcsostsei bqilui lit®, la d®cisio gestionnaire daeutro®riessaatui aopnr¯ds e la deemtoanbt dleenmdteinotv orueorns ehmens autorisations requises pour. la r®alisation du raccord

Remarque : Le poste sour®cteadte Bpeaasutteonr co2enconstr®iestt, la r bas®e sur les donn®es du site Capar®seau (2021).